

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON  
Pouvoirs :

### DELIBERATION n°2017-40: Approbation du PV du 6 avril 2017

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Ayant entendu les observations portées,  
Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE: d'adopter le procès-verbal du 6 avril 2017.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017

le Maire



Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 18

Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,

Le seize juin, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,

Absents excusés et non représentés: Martine BARON

Pouvoirs :

### **DELIBERATION n°2017-41: Groupement de commande Marché copieurs et photocopieurs**

Dans le cadre de la thématique « groupement de commandes » du schéma de mutualisation, l'ensemble des communes et organisations satellites de Lorient Agglomération ont été sollicités pour nous faire part de leur éventuelle volonté d'adhérer au groupement de commandes.

Le projet porte sur la location et maintenance de photocopieurs neufs pour une durée de 4 ans assortis de contrats d'entretien à la copie sur la même durée, mais sur des échéances différentes.

Les besoins de Lorient, Ploemeur, Riantec, Lanester, Port-Louis, Inzinzac-Lochrist, Locmiquelic Brandérion, Groix et Lanvaudan, des CCAS de Lorient, Ploemeur, Lanester et Groix ainsi que les partenaires Sellor et Segepex étant similaires à ceux de Lorient Agglomération, il est proposé, de constituer un groupement de commandes en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La formation de ce groupement devrait permettre aux collectivités et partenaires concernés de bénéficier de prix plus intéressants (rabais en fonction des volumes commandés) et de faire l'économie pour elle de la passation d'un tel marché.

L'ordonnance du 23 juillet 2015 précise que la constitution du groupement de commande doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement. La charge de la coordination du groupement sera assurée par Lorient Agglomération qui organisera l'ensemble des opérations de sélection afin d'attribuer les marchés. La commission d'appel d'offres de Lorient Agglomération procédera à l'attribution des marchés.

Lorient Agglomération signera et notifiera le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil du 25 avril 2014 aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses attributions au Bureau,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour la location et maintenance de photocopieurs neufs.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Envoyé en préfecture le 27/06/2017

Reçu en préfecture le 27/06/2017

Affiché le

ID: 056-215800693-20170616-CM-1808\_41-DE

Article 1 : **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes avec les Villes de Lorient, Ploemeur, Riantec, Lanester, Port-Louis, Inzinzac-Lochrist, Lomiquelic, Brandéon, Groix et Lanvaudan, les CCAS de Lorient, Ploemeur, Lanester et Groix ainsi que les partenaires, Sellar, et Segepex pour la conclusion du marché de location et maintenance de photocopieurs neufs.

Article 2 : **DECIDE** d'ouvrir le groupement aux partenaires, communes membres de l'agglomération et leurs CCAS qui souhaiteront y adhérer dans le respect du calendrier de lancement des consultations.

Article 3 : **MANDATE** M. le Maire pour signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Article 4 : **DIT** que la commission d'appel d'offres du groupement sera celle de Lorient Agglomération.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017

le Maire



*J. Gu...*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON  
Pouvoirs :

### DELIBERATION n°2017-42: Création de postes à l'organigramme

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
Vu la délibération du 29 novembre 2011 portant approbation du tableau des emplois, et les délibérations suivantes portant création de postes et modifications de l'organisation des services,  
Vu le Budget primitif,

Vu l'avis de la Commission Finances,  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Morbihan en date du 14 juin 2017 :

Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal,  
par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

#### DECIDE

- d'approuver les créations et suppressions de postes suivantes pour modifications au tableau des emplois :

Suite au départ à la retraite de deux agents ( un au service technique et un à l'écomusée ), il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Adjoint du Patrimoine à temps complet annualisé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Pour prise en compte de l'évolution des missions des services pour répondre à l'évolution des besoins de la population et des contraintes réglementaires :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à Temps Complet
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet
- Suppression de deux postes d'Adjoint Technique à Temps Complet
- Création de deux poste d'Adjoint Technique Princiapl de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet
- Création de deux poste d'Adjoint Technique Princiapl de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet
- Suppression de deux poste d'Adjoint du Patrimoine à Temps Non Complet ( 30 h)

Envoyé en préfecture le 27/06/2017

Reçu en préfecture le 27/06/2017

Affiché le

ID : 056-215600893-20170616-CM\_2017\_1606\_42-DE

- Création de deux poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à Temps Non Complet

DIT

que les crédits sont prévus au Budget primitif 2017

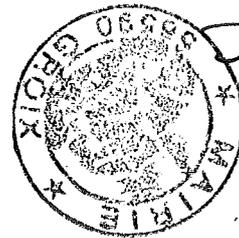
qu'un tableau des emplois toiletté sera présenté ultérieurement au conseil municipal.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017

le Maire



*J. Yvan*

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON  
Pouvoirs :

#### **DELIBERATION n°2017-43: Demande de renouvellement de l'A.O.T. Mouillages**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et en particulier les dispositions des articles R2124-39 au 2124-55,  
Vu l'arrêté préfectorial du 23 décembre 2003 avec date d'effet au 01/01/2003 (échéance au 31/12/2017)  
Considérant qu'il est nécessaire de solliciter le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire pour une zone de mouillages et d'équipements légers ZMEL, sur l'ensemble du littoral de l'île de Groix avec modifications éventuelles tenant compte des recommandations environnementales sur l'ensemble du littoral de l'île.  
Considérant que cette demande est soumise à la procédure « cas par cas » afin de mesurer l'impact potentiel sur l'environnement,  
Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal**

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,  
DECIDE

- de solliciter les services de l'État pour bénéficier du titre d'occupation pour les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) suivant les dispositions des articles R2124-39 au 2124-55 du CGPPP
- d'autoriser le Maire à solliciter les services de l'État pour :
  - la demande de renouvellement d'une ZMEL sur l'ensemble de son littoral

DIT

qu'au terme de la procédure administrative défini par les articles précédemment cités la commune assura la gestion de l'ensemble des secteurs de mouillages situés sur son littoral

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017

le Maire



*D. Yvon*

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 18

Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,

Le seize juin, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,

Absents excusés et non représentés: Martine BARON

Pouvoirs :

#### DELIBERATION n°2017-44: Subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations concernées,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

	ASSOCIATIONS	2017	Commentaires	
<b>Musique</b>	LA KLEIENN	760,00 €		
	CERGLE CELTIQUE	1 000,00 €		
	MUSICANOU	1 000,00 €		
	Musique à Groix	5 000,00 €		
<b>Arts</b>	IAC YART	300,00 €		
	Ile Teatro	1 000,00 €	+ 500 € CONDITIONNES A UNE UTILISATION RAISONNEE DE LA SALLE	
	PALETTE SURPRISE	200,00 €		
	FIFIG	10 000,00 €		
	CINEF ILES	1 000,00 €		
	LA LANTERNE MAGIQUE	300,00 €		
	Un livre ...une île	300,00 €		
	UPIP"devenu UPIG	400,00 €		
	<b>Sports</b>	Club Nautique de Groix	480,00 €	
		RUGBY	2 500,00 €	120,00 €
USG		2 500,00 €		
La Groisillonne		400,00 €		
GreK Rando		250,00 €		
GROIX BASKET CLUB		475,00 €		
	Qi gong	300,00 €		

<b>Anciens combattants</b>	ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD	300,00 €	
	CAISSE entraide des Périss en Mer	1 100,00 €	
<b>Autres</b>	AMICALE DES POMPIERS	1 000,00 €	
	THONIER BICHE	1 000,00 €	
	ASAN.GX	600,00 €	
	LE GRAND LARGE	500,00 €	
	Les Ptits Bouts d'chou	300,00 €	
	Les Chats Libres	600,00 €	
	Société de Chasse	500,00 €	
	AUMIG	1 000,00 €	
	BRETAGNE VIVANTE	2 000,00 €	
	ARTS ET CREATION	200,00 €	
	LA RESSOURCE	250,00 €	
<b>Parents d'élèves</b>	A.P.E.L		48 € PAR ELEVE
	Amicale Parents CIP		48 € PAR ELEVE
	Amicale Laïque		48 € PAR ELEVE
	OCCE Ecole publique de Groix		600 € pour projet piscine

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017

le Maire



*[Handwritten signature]*

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,

Le seize juin, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,

Absents excusés et non représentés: Martine BARON

Pouvoirs :

### **DELIBERATION n°2017-46: Contrat d'attractivité touristique – Département du Morbihan – Candidature**

La commune de Groix s'est engagée depuis plusieurs années dans une stratégie de Tourisme durable – Tourisme 4 saisons, appuyée sur un diagnostic approfondi auquel ont été associés les acteurs et partenaires locaux du tourisme.

Les axes de développement qui en découlaient sont maintenues, ce qui concourt à une cohérence de l'action publique :

- améliorer l'accueil et l'information
- renforcer la capacité et le confort d'hébergement
- moderniser et diversifier l'offre de loisirs
- organiser la gouvernance sur le territoire

Le diagnostic réalisé de 2011 à 2014 a été actualisé et un nouveau plan d'actions a été défini au regard des opportunités d'interventions et des priorités de l'équipe municipale :

→ **améliorer l'accueil et l'information**

en mettant à disposition de nouveaux équipements d'accueil (office de tourisme, capitainerie) de premier confort, et en veillant à la sécurisation des déplacements doux

→ **renforcer la capacité et le confort d'hébergement**

en améliorant les installations existantes dans une logique de complémentarité : le Gripp, Port-Lay, le Camping

→ **moderniser et diversifier l'offre de loisirs**

en valorisant et accompagnant les initiatives des acteurs locaux et en particulier les acteurs économiques, en informant mieux les visiteurs sur les richesses de l'île

→ **mieux informer et communiquer sur l'île**

Toutes ces actions seront menées en coordonnant les acteurs institutionnels au service du plan d'actions, en prévoyant un fonctionnement optimal des équipements, en conduisant des actions d'animation et de formation des acteurs locaux.

Ce plan d'actions s'inscrit complètement dans les objectifs du Contrat d'attractivité touristique mis en place par le Département du Morbihan.

Le Contrat d'Attractivité Touristique (CAT) vise à renforcer le potentiel touristique du département en s'appuyant sur des communes dites "locomotives" qui ont un fort potentiel de développement touristique.

D'une durée de 4 ans, ce contrat nécessite de définir des orientations stratégiques issues d'un diagnostic touristique, ce qui est le cas pour la commune, et ouvre à un plan de financement sur 4 ans calculé sur la base de 30 %, ce qui correspond à une aide de 750 000 € maximum pour la durée du contrat.

Envoyé en préfecture le 27/06/2017

Reçu en préfecture le 27/06/2017

Affiché le

Un poste communal de portage administratif et ingénierie de projet a été créé et pourvu en mars dernier pour assister la DGS. Il est l'une des conditions de la bonne réalisation des projets inscrits à ce plan d'actions.

Le Contrat d'attractivité touristique entre le Département du Morbihan et la Commune de Groix porterait sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020.

La commune doit pour cela déposer un dossier complet de candidature, présentant chaque action selon une fiche détaillée, pour la fin juin 2017 de façon à être instruit pour une décision en septembre 2017.

Une synthèse de ces fiches a été transmise aux conseillers municipaux, rappelant pour chaque action les objectifs, le montant et le plan de financement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal,  
par 18 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

DECIDE

- d'approuver le plan d'actions présenté au Contrat d'attractivité touristique, joint en annexe à la présente délibération
- d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent, détaillé par action, joint en annexe à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à déposer le dossier de candidature de la commune de Groix au Contrat d'attractivité touristique du Département
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération et à la bonne suite du dossier de candidature de la commune de Groix au Contrat d'attractivité touristique.

DIT

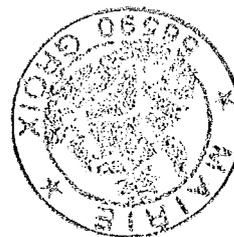
que les crédits du contrat pour l'année 2017 sont inscrits au budget principal 2017 section Investissement

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017

le Maire



*D. Guis*

**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

## **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### **DELIBERATION n°2017-46: Appel à candidature de la Région**

La région Bretagne vient de lancer un appel à candidature décliné autour du « Dynamisme des centre-bourgs ruraux » pour la strate de collectivités dont fait partie l'île de Groix.

Le Conseil Régional a défini plusieurs enjeux auquel le plan de financement de cet appel à candidature doit permettre de répondre :

- le renforcement du lien social
- le dynamisme des activités économique
- la valorisation et la préservation d'une culture et d'un patrimoine de qualité
- la conformité des attentes des populations vis-à-vis du cadre de vie
- l'amélioration d'accessibilité, de mobilité, de trame de circulation.

La révision du plan local d'urbanisme de la commune de Groix porte un projet d'aménagement et de développement durable, en cohérence et conformité avec le SCOT du Pays de Lorient arrêté le 23 mai 2017, et qui vise les objectifs suivants :

- continuer le développement urbain du territoire communal par une requalification des espaces publics et naturels, un renouvellement urbain, et une densification de l'habitat basés sur la valorisation et la mise en perspective du patrimoine paysager et bâti,
- contribuer à un développement économique pérenne de l'île en confortant le tourisme familial et de groupe, en développant un tourisme de séjour et à l'année, en accompagnant le développement et la création des activités économiques, en soutenant le commerce de proximité,
- préserver l'attractivité de la vie socio-économique et culturelle de la commune en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services aux besoins de la population,
- concourir à la performance énergétique de l'île en encourageant le recours aux énergies renouvelables dans les projets d'urbanisme, en avantageant les modes de déplacements doux

Dans le cadre de ce projet d'aménagement et de développement durable, la commune de Groix a engagée depuis plusieurs années une stratégie de tourisme intégré, moteur économique du territoire, étayée par des actions d'aménagement urbain, de soutien aux activités économiques primaires, de développement de services pour les habitants et les visiteurs, et par la préservation et la médiation de son patrimoine, naturel, bâti et socio-culturel.

Un diagnostic approfondi a été mené avec les acteurs et partenaires locaux du tourisme en 2011/2012, actualisé en 2014 et 2017.

Les axes de développement qui en découlaient sont maintenus, ce qui concourt à une cohérence de l'action publique :

- améliorer l'accueil et l'information
- renforcer la capacité et le confort d'hébergement
- moderniser et diversifier l'offre de loisirs
- organiser la gouvernance sur le territoire

Un nouveau plan d'actions a été défini au regard des opportunités d'interventions et des priorités de l'équipe municipale :

→ **améliorer l'accueil et l'information**

en mettant à disposition de nouveaux équipements d'accueil (office de tourisme, capitainerie) de premier confort, et en veillant à la sécurisation des déplacements doux

→ **renforcer la capacité et le confort d'hébergement**

en améliorant les installations existantes dans une logique de complémentarité : le Gripp, Port-Lay, le Camping

→ **moderniser et diversifier l'offre de loisirs**

en valorisant et accompagnant les initiatives des acteurs locaux et en particulier les acteurs économiques, en informant mieux les visiteurs sur les richesses de l'île

→ **mieux informer et communiquer sur l'île**

Toutes ces actions seront menées en coordonnant les acteurs institutionnels au service du plan d'actions, en prévoyant un fonctionnement optimal des équipements, en conduisant des actions d'animation et de formation des acteurs locaux.

Un poste de portage administratif et ingénierie de projet a été créé et pourvu en mars dernier pour assister la DGS. Il est l'une des conditions de la bonne réalisation des projets inscrits à ce plan d'actions.

Parmi les actions portées, 6 actions emblématiques de cette stratégie répondent par la cohérence de leur mise en œuvre en termes de temps comme de lieu aux enjeux mis en avant par la Région Bretagne dans son appel à candidature.

La synergie de ces investissements autour de l'ensemble urbain Port-Tudy Le Gripp Port Lay apportera en effet un dynamisme nouveau à l'accueil touristique et économique du territoire par des solutions d'accueil événementiel, de mobilités douces, d'accueil de groupes à l'année, de soutien et diversité de l'offre de loisirs. La conception des aménagements et le fonctionnement de ces équipements seront définis en lien avec le tissu socio-économique et associatif de l'île, par des outils de participation adaptés au contexte et aux enjeux. Ce sont ces actions qui composeront la candidature de la commune auprès de la Région.

**La candidature de la commune doit recevoir l'avis favorable de Lorient agglomération.**

La stratégie de tourisme durable de la commune de Groix est en cohérence avec le Schéma de développement touristique du Pays de Lorient, dont les enjeux portent sur la qualification, la mise en lien et la reconnaissance, à quoi répondent les 6 actions présentées, en programmant la rénovation d'équipements emblématiques de l'île, qui participent de son image, et qui sont des outils à disposition d'actions de valorisation du patrimoine et du tissu socio-culturel de l'île que d'actions de diversification du tissu économique. Plus globalement, le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Groix et la stratégie de soutien au tissu culturel et économique local par l'aménagement et la création d'outils d'accueil et d'animation, s'inscrivent tant dans les objectifs du SCOT du Pays de Lorient, que dans les valeurs de durabilité, d'innovation et d'expérimentation portées par Lorient agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal,**

par 18 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

**DECIDE**

- d'approuver la candidature, et le plan d'actions, de la commune de Groix à l'appel à candidature « Dynamisme des centre-bourgs ruraux » porté par la Région Bretagne
- d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent, détaillé par action, joint en annexe à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à déposer le dossier de candidature de la commune de Groix auprès de Lorient agglomération pour avis

Un poste communal de portage administratif et ingénierie de projet a été créé ~~et pourvu en mars dernier pour~~ assister la DGS. Il est l'une des conditions de la bonne réalisation des projets inscrits à ce plan d'actions.

Le Contrat d'attractivité touristique entre le Département du Morbihan et la Commune de Groix porterait sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020.

La commune doit pour cela déposer un dossier complet de candidature, présentant chaque action selon une fiche détaillée, pour la fin juin 2017 de façon à être instruit pour une décision en septembre 2017.

Une synthèse de ces fiches a été transmise aux conseillers municipaux, rappelant pour chaque action les objectifs, le montant et le plan de financement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal,  
par 18 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

DECIDE

- d'approuver le plan d'actions présenté au Contrat d'attractivité touristique, joint en annexe à la présente délibération
- d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent, détaillé par action, joint en annexe à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à déposer le dossier de candidature de la commune de Groix au Contrat d'attractivité touristique du Département
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération et à la bonne suite du dossier de candidature de la commune de Groix au Contrat d'attractivité touristique.

DIT

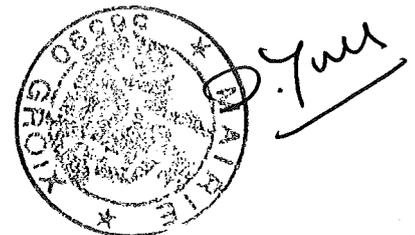
que les crédits du contrat pour l'année 2017 sont inscrits au budget principal 2017 section Investissement

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017

le Maire



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### DELIBERATION n°2017-43: Tarifs des prestations funéraires municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire,  
Vu la liste des habilitations de la Préfecture du Morbihan actualisée au 7 avril 2017,  
Considérant que suivant ces habilitations, la commune peut assurer le transport de corps après mise en bière et la fourniture des corbillards et voitures de deuil,  
Considérant que la commune a pu acquérir un corbillard à moindre coût,

Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

DECIDE, à l'unanimité, de voter les tarifs suivants :  
Transport de corps après mise en bière : 100 € TTC  
Creusement de fosse nouvelle : 200 € TTC

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017  
le Maire



Agence Sud Bretagne  
3 rue Condorcet  
Zone du Mourillon  
56530 QUEVEN  
Tél : 02 97 78 04 53 Fax : 02 97 78 04 54

www.servicad.fr ouest@servicad.fr

SARL au capital de 27000€ Siret : 511 617 029 00042  
NAF : 7112B NII : FR20 511 617 029

**ILE DE GROIX**

13 Place Joseph Yvon  
BP 34  
56590 Groix

DATE	N° CLIENT	N° DEVIS	MODALITÉS DE PAIEMENT	
07/06/2017	3061	D/QU/1706/001	Virement	30 J NETS

DESIGNATION	QTE	PU € HT	MONTANT € HT
<b>Objet : mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation des voies - 41 kms.</b>			
<b>PROJET : voies classées en Prioritaire et Priorité secondaire et hameaux.</b> Etudes niveau PRO des voies Consultation d'un laboratoire pour essai de déflexion et carottage Implantation des éléments sur cadastre (bordures,...) Rédaction du cahier des charges Détail quantitatif par rue Réunions	1,00	16 960,00	16 960,00
<b>ACT</b> Montage du dossier d'appel d'offres Analyse des offres Rapport d'analyse Commission d'appel d'offres	1,00	2 760,00	2 760,00
Les conditions sont les suivantes : - devis accepté et bon de commande ; - facture à l'avancement ou à la fin de la mission ; - règlement à 30 jours nets.			

TOTAL € HT	19 720,00
TOTAL € TVA (20 %)	3 944,00
TOTAL € T.T.C	23 664,00

Si vous acceptez les modalités de ce devis,  
merci de nous le retourner signé avec "Bon pour accord" dans les meilleurs délais, accompagné de votre bon de commande.

A .....,  
le .....

Signature et cachet  
précédés de la mention "Bon pour accord"

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### DELIBERATION n°2017-48: Programme de voirie – préparation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant qu'il est nécessaire de lancer les études de préparation du marché de réfection et modernisation de la voirie,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal**  
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

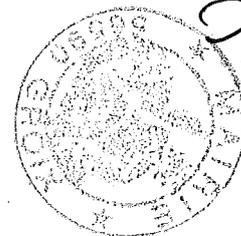
#### DECIDE

- de confier les études de préparation du marché de travaux de réfection et modernisation de la voirie au bureau d'études Servicad jusqu'à la phase d'analyse des offres.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017  
le Maire



Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### DELIBERATION n°2017-40: Aides aux jeunes agriculteurs et pêcheurs

Vu le Codé Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L2251-3,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Considérant que le développement économique durable de l'île nécessite qu'un soutien soit apporté aux économies primaires respectueuses de l'environnement, garantes des paysages et de l'alimentation de la population,  
Considérant que la protection des intérêts économiques et sociaux de la population nécessitent de favoriser l'installation de jeunes professionnels en agriculture et en pêche pour les 4 ans à venir,

Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

DECIDE

de verser une aide à l'installation pour les jeunes professionnels s'installant sur le territoire de la commune dans les domaines de la pêche et de l'agriculture.

Critères : candidats à la première installation en agriculture ou pêche / chef d'exploitation en pêche ou agriculture/ être âgé de 40 ans au plus

Aide ponctuelle versée une seule fois sur dossier et présentation d'un plan de financement : 2000 €

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017  
le Maire



*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### DELIBERATION n°2017-50 : Avance remboursable à l'association Initiatives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Considérant que l'association Initiatives est une association qui vient d'être créée pour porter un projet de centre de formation autour des métiers de l'informatique,  
Considérant que l'association Initiatives est une association Loi 1901 sans but lucratif, dont les statuts ont été déposés en Préfecture du Morbihan,  
Considérant qu'elle ne peut être considérée comme une entreprise, c'est-à-dire qu'elle ne se finance pas en vendant sur le marché une offre de biens et de services,  
Considérant qu'une collectivité peut accorder un prêt à une association à taux nul si ce financement satisfait l'intérêt public, et si cette opération de crédit n'est pas effectuée à titre habituel, et ne contrevient pas à l'obligation de dépôt des fonds libres au Trésor,  
Considérant que le projet porté par l'association Initiatives présente un intérêt public pour la commune de Groix,

Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

#### DECIDE

de verser une avance remboursable à taux 0 de 5000 € à l'association Initiatives créée sur la commune de Groix, avec différé de remboursement de douze mois après la date de versement, et remboursable par trimestre à raison de 500 € par trimestre à compter de douze mois après la date de versement.

#### DIT

que cette avance sera imputée à l'article 2764 de la section d'investissement du budget 2017 au titre des créances sur particuliers et autres personnes de droit privé -chapitre qui sera abondé par l'utilisation des dépenses imprévues,

#### AUTORISE

le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017



*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### DELIBERATION n°2017-51: Abri bus départemental de Locmaria - cession

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu la proposition du Département du Morbihan de céder gracieusement l'abris-bus situé à Locmaria,  
Considérant que cet abri-bus est utile pour le service public,

Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

#### DECIDE

d'accepter l'abri-bus de Locmaria cédé à titre gracieux par le Département du Morbihan.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017  
le Maire



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### DELIBERATION n°2017-59: Tarifs Jeunesse Eté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Considérant l'intérêt de proposer des activités Jeunesse pour la saison estivale,

Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,  
DECIDE  
d'adopter

#### les Tarifs Jeunesse suivants

- Adhésion Passerelle ou Service Jeunesse : 10 euros pour l'année
- Après-midi à la passerelle : 1 €
  - 5 activités exceptionnelles\* = 15 euros
  - 3 activités exceptionnelles\* = 10 euros
  - 1 activité exceptionnelle\* = 5 euros
- \*une activité exceptionnelle est une activité de consommation tel que kayak, plongée, sortie sur Lorient, cours de musique, soirée,...
- Bivouac (2 jours et une nuit au camping) : 20 euros par enfant.

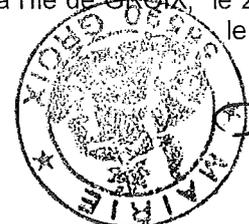
#### Réduction :

Pour les activités exceptionnelles et les séjours, une réduction de 30% sera appliquée dès le 2ème enfant.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017  
le Maire



*[Handwritten signature]*

## TARIFS ETE 2017 POUR LA PASSERELLE 9-12 ANS

Le pôle enfance accueille tout le mois de juillet et août les enfants de 9 à 12 ans du lundi au vendredi de 14h à 18h30. Pour cela, les familles doivent payer une adhésion de 10 euros pour l'année et remplir un dossier d'inscription par enfant.

Cette année, nous proposerons aux familles d'acheter des cartes d'activités. Elles ont pour objectif d'inciter les familles et les jeunes à s'engager. Une fois la carte achetée, il y a plus de chance pour que l'enfant participe (pas de désistement de dernière minute)

### ACCUEIL DE L'APRES MIDI

Il est proposé un tarif de 1 € symbolique pour un après-midi à la passerelle.

Pas de réduction.

### CARTE D'ACTIVITES

Il est proposé la déclinaison suivante :

- 5 activités exceptionnelles\* = 15 euros
- 3 activités exceptionnelles\* = 10 euros
- 1 activité exceptionnelle\* = 5 euros

\*une activité exceptionnelle est une activité de consommation tel que kayak, plongée, sortie sur Lorient, cours de musique, soirée,...

### SEJOURT COURT/SEJOUR ACCESSOIRE

Bivouac (2 jours et une nuit au camping) : 20 euros par enfant.

#### **Réduction :**

Pour les activités exceptionnelles et les séjours, une réduction de 30% sera appliquée dès le 2ème enfant.

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 8 juin 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 18

L'an deux mil dix-sept,  
Le seize juin, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, YVON Dominique,  
Absents excusés et non représentés: Martine BARON

### DELIBERATION n°2017-53: Rythmes scolaires – Retour à la semaine de 4 jours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le souhait des écoles publique et privée de la commune, appuyées par l'Inspection académique du secteur, de revenir au rythme scolaire dit « semaine de 4 jours »  
Considérant que les représentants des parents d'élèves ont manifesté clairement leur accord lors du comité de pilotage réuni sur cette question, et lors des conseils d'école de fin d'année,  
Considérant que le Maire comme le Conseil municipal reste cependant en attente de la parution des textes réglementaires annoncés sur le sujet pour la fin juin,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal**  
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

**DECIDE**  
de reporter la décision du conseil municipal sur la question au conseil municipal à une date ultérieure.

Fait à l'île de Groix, le 21 juin 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 juin 2017 et de la publication le 21 juin 2017

Fait à l'île de GROIX, le 21 juin 2017  
le Maire

